



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DE L'ACP sis à

Date de l'AG :

Lieu de l'AG :

1. Copropriétaires présents ou représentés

Nom :	Nom :
Lot :	Lot :
Quotités :	Quotités :
Nom :	Nom :
Lot :	Lot :
Quotités :	Quotités :
Nom :	Nom :
Lot :	Lot :
Quotités :	Quotités :
Nom :	Nom :
Lot :	Lot :
Quotités :	Quotités :

Soit% des propriétaires présents et/ou représentés, réunissant/.....ème des quotités.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.



2. Nomination du Président de Séance

Madame/Monsieur est nommé(e) Président(e) de Séance.

3. Nomination d'un syndic professionnel et signature du contrat avec le syndic

Afin de faciliter la gestion de la copropriété, la question de nommer un syndic professionnel est soulevée.

4. Proposition

L'Assemblée propose de nommer un syndic professionnel. Après analyse du contrat proposé, l'Assemblée propose de désigner le syndic, qui accepte la mission.

Monsieur et/ou Madame..... est/sont mandaté(s) par l'Assemblée afin de signer le contrat avec le nouveau syndic.

5. Election du nouveau syndic professionnel¹

En faveur :/.....ème

En défaveur :/.....ème

Abstention :/.....ème

6. Résolution

Le Syndic est nommé à l'unanimité/la majorité² en tant que nouveau syndic de la copropriété.

Sa mission démarre le/...../.....

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée àh.....

NB : L'article 577-6 § 11 de la nouvelle loi prévoit la possibilité pour les membres de l'Association des Copropriétaires de prendre une décision en dehors d'une Assemblée Générale, et ce pour autant que la décision soit prise à l'unanimité et par écrit. Cette disposition vise toutes les décisions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale, à l'exception de celles qui doivent être passées par Acte Authentique.

¹ A compléter

² Biffer la mention inutile